

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2017**

Délibération
n° 2017.07. 59.B

**Acquisition d'une
centrifugeuse pour la
station d'épuration
d'Angoulême**
Frégeneuil : avenant
n°1

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE DIX SEPT à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2017**

Secrétaire de séance : Actes-Office

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, Marie-Hélène PIERRE, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2017

**DELIBERATION
N° 2017.07. 59.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**ACQUISITION D'UNE CENTRIFUGEUSE POUR LA STATION D'ÉPURATION
D'ANGOULÊME FRÉGENEUIL : AVENANT N°1**

Par délibération n°83 B du 18 juin 2015, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la procédure d'acquisition d'une centrifugeuse pour la station d'épuration d'Angoulême.

La commission d'appel d'offres du 14 octobre 2015 a attribué le marché au groupement SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE – mandataire - Rue des Meuniers - ZA des Hauts de Couëron - BP 46 - 44220 COUERON / SNGC - co-traitant / CLEMESSY - co-traitant, pour un montant de :

- Tranche ferme + options retenues : 242 340,00 € HT
- Tranche conditionnelle + options retenues : 193 340,00 € HT

La tranche conditionnelle a été affermie le 14 avril 2015.

Il convient aujourd'hui de passer un avenant n°1 pour la prolongation du délai d'installation de la centrifugeuse de la tranche conditionnelle. Le délai est prolongé jusqu'au 2 mai 2017 en raison d'une demande de mise à jour supplémentaire des schémas électriques de l'installation de la part de Grandangoulême.

L'avenant n°1 n'a aucune incidence financière.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au marché relatif à l'acquisition d'une centrifugeuse pour la station d'épuration d'Angoulême attribué au groupement SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE – mandataire - Rue des Meuniers - ZA des Hauts de Couëron - BP 46 - 44220 COUERON / SNGC - co-traitant / CLEMESSY - co-traitant, ayant pour objet la prolongation du délai d'installation de la centrifugeuse de la tranche conditionnelle, sans incidence financière.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de Vice-Présidente en charge de la commande publique à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe assainissement – article 2156 201.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

17 juillet 2017

Affiché le :

17 juillet 2017